

La mise en place de l'Accord National Interprofessionnel (ANI) visant à généraliser les contrats d'entreprise au 1^{er} janvier 2016 a contracté le marché de la santé à destination des particuliers. Solly Azar confirme ses positions sur le marché de l'assurance individuelle et **lance deux contrats à destination de profils qui ne sont pas couverts par l'ANI à savoir les seniors et les travailleurs non salariés (TNS)**. Il s'agit de solutions flexibles qui permettent aux seniors de disposer de garanties ciblées et aux TNS d'avoir la possibilité de combiner une complémentaire responsable avec une surcomplémentaire non responsable. La surcomplémentaire vise à réduire le reste à charge des TNS en intégrant notamment les dépassements d'honoraires des médecins non signataires du Contrat d'accès aux soins.

De par la faiblesse de prise en charge de leur régime obligatoire, les professions artisanales, libérales, commerçantes ou indépendantes ont un réel besoin en matière de couverture santé. Cependant, seul 53 % des TNS ont une assurance santé individuelle. Solly Azar propose aux TNS une offre à la fois modulable et étendue :

- Une formule hospitalisation
- 6 formules de garanties évolutives (soins courants, dentaire, optique)
- 1 formule « excellence » intégrant des niveaux très élevés de couverture en optique, dentaire et prévention.

Les formules évolutives et excellence sont des complémentaires « responsables » et éligibles à la loi Madelin qui associent de bons niveaux de remboursement et la déduction fiscale des cotisations sur sa complémentaire santé.

- 1 surcomplémentaire « non responsable » pouvant être complétée par une formule « responsable ». Cette combinaison permet d'équilibrer qualité de couverture et niveau de remboursement.
- 1 assistance renforcée en inclusion : protection juridique santé et services d'aide à la personne (garde d'animaux, aide-ménagère, aide familiale, garde d'animaux...).

Les seniors sont généralement des ex-salariés qui ne bénéficient plus de la complémentaire santé proposée par leur entreprise. Ils sont ainsi à la recherche d'une offre accessible et ciblées sur leurs besoins de santé. L'offre Santé Senior propose une garantie élargie sur les postes de soins courants tels que la radiologie, l'optique, les soins auditifs et également en matière de bien-être avec la prise en charge des cures thermales.

Les chiffres clés :

- En 2014, les TNS représentaient 2,4 millions de la population française
 - Taux d'équipement TNS : 53 % en santé et 41 % en prévoyance
 - 1 TNS sur 5 est un auto-entrepreneur
 - 70% des TNS sollicitent le courtage pour le besoin d'assurance
 - Les plus de 50 ans représentent 20 millions de personnes soit 1/3 de la population française
- Sources : Etude IFOP-PREVOIR 2012 / INSEE

À propos de Solly Azar

Créée en 1977, Solly Azar, 2nd courtier grossiste généraliste, conçoit, distribue et gère des assurances dommages et des assurances de personnes, destinées à une clientèle de particuliers et des professionnels. Solly Azar est aussi un acteur reconnu sur le marché des risques locatifs. Ses produits sont distribués via un réseau de 8.000 intermédiaires et au travers son activité partenariats grands comptes (constructeurs automobiles, grande distribution, établissements financiers).

400 collaborateurs - 59 millions d'euros de chiffre d'affaires. Filiale à 100% de Verspieren, 1^{er} courtier français indépendant



Contact presse : Faouziat Nidhar – Tél. : 01 40 82 81 18 – Email : relations-presse@sollyazar.com

Solly Azar | Société de courtage d'assurances - SAS au capital de 200 000 euros | 353 508 955 RCS Paris

Siège social 60 rue de la Chaussée d'Antin 75439 Paris Cedex 09 - n°Orias 07 008 500 orias.fr